

RAPPORT ANNUEL

2015 | 2016



**Les Parcs du
Saint-Laurent**

LA COMMISSION DES
PARCS DU SAINT-LAURENT
UN ORGANISME DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

CONCRÉTISER LES OBJECTIFS DU CADRE STRATÉGIQUE « ALIVE IN FIVE »

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET CHEF DE LA DIRECTION DE LA COMMISSION DES PARCS DU SAINT-LAURENT

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL) a connu une autre année tout à fait exceptionnelle en 2015-2016, générant des produits d'exploitation totalisant plus de 9,5 millions de dollars – une hausse de 987 000 \$ par rapport à l'exercice 2014-2015. L'investissement continu dans de nouveaux projets de développement du tourisme, la bonification des services et produits existants, ainsi que l'amélioration des coûts structurels et l'adoption de stratégies en matière d'efficacité et d'élimination du gaspillage inspirées de la méthode Lean-Kaizen ont permis à la CPSL de poursuivre sur la voie visant à assurer son autonomie financière. La CPSL a, du reste, réaffirmé son engagement relativement au cadre stratégique « Alive in Five », qui consiste à prendre des décisions dictées par la marge de profit et à maintenir ses activités principales tout en se demandant simultanément « Est-ce que le client serait disposé à payer pour ce qui lui est proposé? ».

La CPSL a lancé de nouvelles initiatives au terme d'une analyse minutieuse des lacunes en matière de services à la clientèle, des occasions de se doter de nouvelles sources de bénéfices nets et de la grande possibilité de rendement du capital investi (RCI). Elle a en outre procédé à des rajustements graduels des prix dans l'ensemble de ses unités opérationnelles et a poursuivi ses activités ciblées d'élimination du gaspillage, des mesures qui ont donné lieu à un budget équilibré et à un rendement financier net favorable de 2,304 millions de dollars à réinvestir.

Les cinq unités opérationnelles de la CPSL – à savoir Upper Canada Village (UCV), Fort Henry (FH), les parcs et installations récréatives, la marina du parc Crysler et le terrain de golf Upper Canada – se sont employées à présenter des budgets d'exploitation équilibrés. À leur tour, ceux-ci ont permis le réinvestissement de gains nets appréciables en vue de continuer d'accroître la rentabilité globale et de contribuer à assurer la viabilité des finances de la CPSL.

Au cours de l'exercice 2015-2016, les attractions touristiques de la CPSL ont été témoins d'un certain nombre de succès dans la mesure où les visiteurs ont continué de réagir positivement aux diverses expériences qu'elles leur ont proposées. Village en lumières, le festival hivernal d'Upper Canada Village qui en était à sa 15^e édition, a de nouveau battu un record d'affluence en accueillant quelque 50 000 visiteurs. La programmation de la saison régulière d'Upper Canada Village a affiché de très bons résultats grâce à l'augmentation des ventes de laissez-passer saisonniers et à l'inscription du nombre maximal permis d'enfants et de jeunes au Camp de courte durée (Try-A-Camp) et au camp Voyageurs dans le temps (Time Travellers) – il s'agit de la première fois que ce dernier camp enregistre un tel succès au cours des trois dernières années. Le train miniature a connu sa meilleure année d'exploitation à ce jour avec 25 500 passagers et un temps de fonctionnement quasi parfait. De nouvelles activités, comme le Week-end des semailles du printemps qui avait pour but de mettre en valeur les jardins et potagers du village et Franchir les barrières à l'histoire qui visait à offrir une accessibilité accrue et de meilleurs services aux personnes handicapées, ont beaucoup plu au public tout en apportant un complément à d'autres fins de semaine thématiques et activités spéciales. Pour sa 4^e édition, l'activité automnale Pumpkinferno a enregistré une hausse de la fréquentation et de ses recettes, ayant accueilli 37 000 visiteurs et généré des recettes se chiffrant à plus d'un demi-million de dollars.

La CPSL a également conclu deux contrats de franchisage dans le cadre desquels les franchisés présentent désormais des activités pleinement autonomes sous la marque Pumpkinferno et bénéficient, chaque année, du soutien d'Upper Canada Village, puisque les pièces qu'ils exposent y sont fabriquées. Les recettes provenant de la vente d'anciennes pièces d'exposition aux nouveaux franchisés ont permis à Upper Canada Village de réinvestir dans la création de neuf nouvelles pièces exposées et dans plusieurs améliorations apportées à Pumpkinferno. UCV a en outre reçu une subvention de Fêtons l'Ontario dont il s'est servi pour financer l'ajout d'une zone familiale interactive dénommée Le parc de citrouilles.

Un programme quotidien bien rodé, la performance exceptionnelle de l'activité de détail (hausse de 42 pour cent par rapport à 2014), l'augmentation du nombre de visites de groupe et le Festival culturel panaméricain et parapanaméricain ont tous contribué à la réalisation des objectifs financiers de Fort Henry. La location accrue des installations a continué de faire partie des mesures visant à favoriser la croissance de Fort Henry. En 2015, 37 réceptions ont eu lieu dans la grande salle de Fort Henry et celui-ci a enregistré une augmentation de 52 pour cent des inscriptions au Défi boulet de canon, qui s'est déroulé le même week-end que le Festival de la bière et de la cuisine de rue. De plus, cette année a marqué le retour, à Fort Henry, du Corps des Marines des États-Unis mettant en vedette l'équipe silencieuse de drill ainsi que le corps de tambours et de clairons, une activité qui a généré un bénéfice net de 37 000 \$. Enfin, la décision de revenir à la formule de présentation des cérémonies du crépuscule le mercredi seulement a entraîné une amélioration moyenne du nombre de visiteurs de 25 pour cent par rapport à l'exercice 2014-2015.



L'unité opérationnelle Parcs et installations récréatives a connu une autre excellente année sur le plan de son rendement financier, affichant un rendement net de 1,311 million de dollars. Elle a mis en œuvre un nouveau système de réservation d'emplacements de camping, a transformé avec succès une construction existante, soit le bâtiment des opérations du chemin du Long Sault, en gîte familial – un lieu d'hébergement unique à louer – et a donné le coup d'envoi à la première phase du projet d'aménagement de la promenade de bois au Sanctuaire des oiseaux migrateurs Upper Canada. L'élargissement de l'offre promotionnelle d'accès aux plages en semaine à 7 \$, très appréciée du public soit dit en passant, a également donné lieu à une augmentation des ventes de billet d'entrée aux aires d'utilisation de jour de l'ordre de 12 pour cent, et le rabais consenti aux aînés dans la partie Cedar du terrain de camping Riverside-Cedar a occasionné une hausse des ventes de nuitée en camping de 16 pour cent. La mise en place de l'« équipe verte » composée de spécialistes de la tonte du gazon et des herbes travaillant sur le chemin du Long Sault et s'inspirant des principes Lean-Kaizen s'est traduite par une utilisation efficace de la main-d'œuvre et du matériel, par une diminution considérable des périodes d'indisponibilité attribuables aux pannes et aux réparations ainsi que par une plus grande satisfaction de la clientèle due à la transformation de l'apparence du chemin.

La marina du parc Crysler a surmonté deux grandes difficultés cette année. Une microrafale dévastatrice s'est produite au beau milieu de la haute saison, obligeant la marina à fermer pendant quatre jours et rendant le quai F (de 44 emplacements) hors service pour le reste de la saison. Le coût des travaux de réparation a totalisé 410 000 \$. De plus, la marina a entrepris un projet important de prolongement de la rampe visant à minimiser l'impact du niveau très bas de l'eau – du jamais vu en 25 ans – et à faciliter le fonctionnement de l'élévateur. L'équipe d'employés chevronnés et dévoués de la marina a redoublé d'efforts pour venir à bout de ces difficultés touchant les activités. Au nombre des autres mesures prises, il convient de mentionner l'achèvement dans les délais prescrits et à moindre coût de la construction du nouveau mégaentrepôt d'une superficie d'entreposage intérieur de 40 000 pieds carrés. Au cours de sa première année seulement, ce mégaentrepôt a atteint 90 pour cent de sa capacité de stockage, ce qui est bien en avance sur les prévisions. Malgré toutes ces difficultés, la marina du parc Crysler est parvenue à réaliser les objectifs de son plan d'activités et à améliorer son rendement par rapport à l'exercice 2014-2015.

Au terrain de golf Upper Canada, les activités de tournois ont affiché une augmentation de 150 joueurs et les nouvelles planches à roulettes pour le golf sont rapidement devenues un produit de location très novateur et populaire. Bien que le terrain de golf n'ait pas réussi à respecter son budget austère, il a amélioré ses résultats financiers par rapport à l'exercice précédent, ce qui lui a permis d'engranger des profits pour une troisième année consécutive.

La sécurité du personnel de la CPSL et des visiteurs aux attractions touristiques que celle-ci exploite est demeurée de la plus haute importance, comme en témoigne la diminution appréciable de 49 pour cent chez les premiers et de 44,4 pour cent chez les seconds du nombre d'incidents. Le personnel de supervision a continué de préconiser une approche proactive au chapitre de la santé et de la sécurité en veillant à ce que le personnel prenne part à de la formation, en procédant à l'analyse des causes fondamentales et en sensibilisant davantage aux dangers possibles afin de s'assurer que des mesures préventives soient prises en vue d'éviter les accidents.

Des initiatives s'inscrivant dans le mouvement de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen) ont été mises sur pied dans l'ensemble de la CPSL. Ces initiatives étaient axées sur la protection contre la perte de recettes, sur l'amélioration de la structure des coûts et sur la sécurité. Les changements apportés à l'activité de transformation du bois ont entraîné une diminution de la main-d'œuvre, et l'installation d'une rampe de mise à niveau aux magasins centraux a facilité l'accès aux bâtiments et accru la sécurité. Le service élargi de livraison des marchandises et du bois de chauffage a permis de réduire les frais de déplacement et d'accroître l'efficacité du personnel, et un certain nombre de projets d'automatisation ont contribué à limiter la quantité de papier utilisé ainsi qu'à diminuer le temps de traitement ainsi que les frais de services bancaires. Le remplacement de la pompe à eau alimentant Upper Canada Village et le bureau d'administration a eu pour effet d'assurer une meilleure efficacité et de réaliser une économie des coûts d'énergie. Enfin, une quatrième formation sur la méthode Lean-Kaizen a initié 21 autres membres du personnel aux principes de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue ainsi qu'à la façon de procéder.

La sécurité du personnel et des visiteurs demeurera une priorité absolue au cours de l'exercice 2016-2017. La CPSL examine également de nouveaux projets excitants qu'elle entend mettre en œuvre pour la saison 2016. Elle continuera en outre de s'intéresser aux sources renouvelables d'énergie qui lui permettront de répondre à ses propres besoins. Les modifications apportées à la composition du personnel et l'ajout de nouveaux postes contribueront à renforcer la structure organisationnelle de sorte que la CPSL puisse respecter ses engagements et continuer de s'adapter aux demandes changeantes du marché. De plus, l'automatisation jouera un rôle de premier plan en vue d'accroître l'efficacité et de réduire les coûts.

La CPSL tient à remercier le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport pour l'investissement dont elle fait bénéficier la CPSL, ainsi que son personnel pour le soutien continu offert tout au long de l'année. La CPSL tient en outre à souligner le dévouement et l'engagement de son conseil des commissaires, de son équipe de la haute direction et



de son personnel envers l'amélioration de l'expérience de la clientèle et de la gérance de certains des atouts les plus précieux de l'Ontario relevant de son portefeuille.

La Commission des parcs du Saint-Laurent vous prie de recevoir ses plus cordiales salutations.



Ian Wilson
Président



Darren Dagleish
Directeur général et chef de la direction

CONSEIL DES COMMISSAIRES 2015-2016 DE LA CPSL

Président :

Ian Wilson
Kingston
18 avril 2012 au 17 avril 2018
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 1 575 \$

Commissaires :

Carmen Cousineau
Cornwall
23 mars 2011 au 22 mars 2017
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 600 \$

Linda Ann Daly
Kingston
24 avril 2013 au 23 avril 2016
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 600 \$

Vincent Durant
Kingston
12 septembre 2012 au 11 septembre 2015
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 300 \$

Margaret Fancy
Mallorytown
23 octobre 2013 au 22 octobre 2016
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 600 \$

John E. Fischl
Maitland
15 septembre 2010 au 14 septembre 2016
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 750 \$

James Garrah
Gananoque
30 octobre 2013 au 29 octobre 2016
Rémunération pour l'exercice 2015-2016 : 750 \$

ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION 2015-2016

Darren Dagleish
Directeur général et chef de la direction

Bonnie VanMoorsel
Adjointe de direction au chef de la direction

Mia Robertson
Adjointe administrative par intérim au chef de la direction

Bryan Mercer (à la retraite)
Directeur, marketing

Steph Brown
Directeur, marketing et expérience client

Al Adibi
Chef, finances et ressources humaines

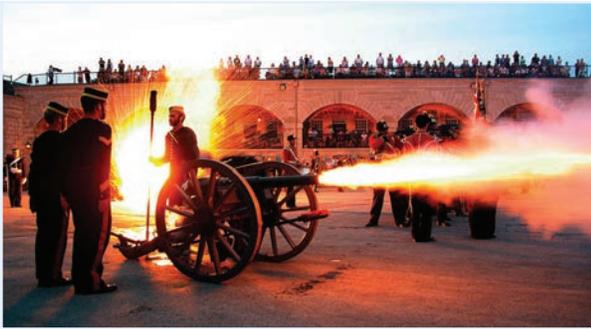
Shannon Moulton
Coordonnatrice des ressources humaines

Geoff Waycik
Chef, attractions historiques

Jennifer Tarini
Gestionnaire, Lieu historique national du Canada du Fort-Henry

Lou Seiler
Chef, parcs et installations récréatives





MANDAT DE LA CPSL

La Commission des parcs du Saint-Laurent (CPSL), qui a vu le jour en 1955, est un organisme du gouvernement de l'Ontario géré par un conseil d'administration. Son mandat consiste à offrir aux résidents de l'Ontario et aux visiteurs de passage dans la province des activités touristiques, culturelles, éducatives et récréatives, par la présentation et l'interprétation d'attractions à caractère historique ainsi que par l'aménagement et l'exploitation de parcs, de terrains de camping, de promenades pittoresques et d'aires de loisirs. La CPSL soutient les efforts déployés par le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) pour renforcer l'industrie touristique de l'Ontario. En qualité de principal moteur de l'économie dans l'Est de l'Ontario, la CPSL met tout en œuvre pour concevoir de nouveaux produits et améliorer ses programmes existants de façon à attirer une nouvelle clientèle dans la région et à fidéliser celle existante.

MISSION DE LA CPSL

La CPSL a pour mission de favoriser la croissance durable du tourisme, de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires dans l'Est de l'Ontario.

Elle est une entreprise touristique à but lucratif qui propose des activités récréatives et éducatives centrées sur la clientèle et faisant le meilleur usage possible de ses biens naturels, patrimoniaux et récréatifs.

AUTORISATION LÉGALE

La CPSL, qui est régie par la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent, relève du gouvernement provincial auquel elle est tenue de rendre des comptes par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Les responsabilités en matière de gouvernance du conseil des commissaires sont notamment les suivantes : superviser les activités commerciales de la Commission en prenant des décisions de principe et en déterminant les orientations stratégiques; établir des règles pour l'aménagement des terrains; approuver les priorités budgétaires; intégrer les politiques du gouvernement à celles de la Commission; veiller à l'utilisation judicieuse des biens publics; représenter la Commission dans la collectivité.

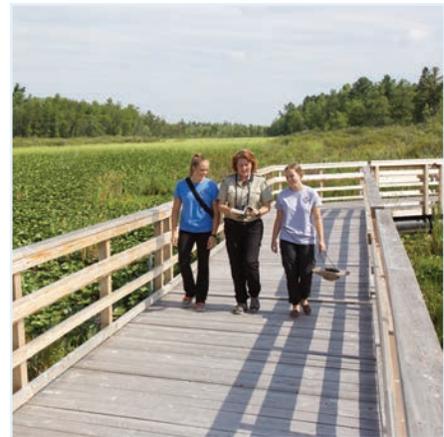
La CPSL assure la poursuite de ses activités au moyen :

- des droits d'entrée qu'elle demande à ses attractions touristiques, et des recettes provenant de ses points de vente au détail et de commerçants intermédiaires (concessionnaires);
- d'une somme allouée par le gouvernement de l'Ontario;
- d'ententes, de dons, de commandites et de recettes provenant de la vente d'annonces publicitaires aux partenaires, le tout à l'appui de ses installations et de ses programmes.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS POUR L'EXERCICE 2015-2016

PRINCIPES, VALEURS ET CONVICTIONS DE BASE

- La réussite passe par l'excellence à présenter et à faire la promotion d'attractions et d'installations de qualité ainsi que par des points de vente au détail équivalant à ceux du secteur privé, qui vont de pair avec ces derniers plutôt que de leur faire concurrence.
- La CPSL joue un rôle primordial en matière de développement du tourisme dans l'Est de l'Ontario. D'une part, grâce à l'excellence à présenter et à faire la promotion de ses attractions et installations et, d'autre part, grâce à sa contribution à la mise en place de programmes régionaux qui tiennent compte des demandes des marchés touristiques.
- Sa plus grande force pour les années à venir doit faire fond sur le leadership et la motivation de son personnel ainsi que sur des commissaires, des employés et des collectivités qui travaillent ensemble.
- La CPSL est déterminée à répondre aux besoins de ses visiteurs en assurant la prestation de services et en faisant preuve de courtoisie.
- La CPSL est résolue à communiquer efficacement avec les visiteurs, les employés, les dirigeants communautaires, les associations, les exploitants d'entreprises touristiques du secteur privé et le personnel du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport.
- La CPSL est d'avis que la création et la mise en œuvre d'une image de marque unique contribuent à mieux faire connaître la CPSL au public en tant que personne morale unifiée dotée d'installations et de programmes distincts, et que cette image sert d'assise à la commercialisation et constitue une source de fierté pour le personnel.
- La CPSL tient résolument à assurer une gestion responsable et éthique de ses attractions, de ses installations et de ses services.
- La CPSL s'engage à respecter les principes énoncés dans sa vision d'entreprise. Celle-ci oriente la planification et les nouvelles initiatives de la Commission, facilite l'établissement des priorités pour les programmes existants et prépare le terrain pour les activités de collaboration organisées avec le secteur privé et d'autres parties concernées.



OBJECTIFS

- Encourager et promouvoir à longueur d'année l'industrie du tourisme dans l'Est de l'Ontario afin que la population de la région et de l'ensemble de la province puisse en tirer des avantages économiques.
- Acquérir, préserver, mettre en place et protéger des ressources historiques et récréatives sur le territoire relevant de la CPSL dont peuvent jouir la population de l'Ontario et les personnes en visite dans la province.
- Gérer des lieux historiques, des terrains de camping, des promenades, des aires de loisirs et d'autres installations de sorte que la CPSL puisse contribuer davantage au développement touristique, aux loisirs, à l'apprentissage et à la conservation du patrimoine.
- Proposer les services et les installations de la CPSL en respectant une norme élevée d'excellence afin que les visiteurs puissent bénéficier à la fois d'activités de loisirs et d'apprentissage.

ORIENTATION STRATÉGIQUE – PROCHAINES ÉTAPES

La CPSL continuera de prendre appui sur son cadre stratégique « Alive in Five » et de ses cinq piliers pour favoriser l'atteinte de ses objectifs stratégiques en matière de durabilité d'entreprise. La mise en œuvre réussie de tous les éléments énoncés dans le cadre permettra à la CPSL de s'assurer qu'elle contribue directement et collectivement à la réalisation de son plan stratégique. La CPSL tirera également parti de ses réussites pour garantir sa viabilité financière et poursuivre son objectif ultime, à savoir respecter son engagement à l'égard de la gestion des terres et des attractions patrimoniales relevant de sa compétence.

PILIER I – ÉTABLIR UNE CULTURE AXÉE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

La CPSL s'efforce d'instaurer une culture de « sécurité d'abord » afin de créer un environnement de travail sain où les employés et les visiteurs se sentent en sécurité en tout temps et ayant des répercussions environnementales minimales à tous les sites qu'elle exploite. Les Indicateurs de rendement en matière de sécurité et l'analyse des causes fondamentales des blessures déclarées renseignent la Commission sur les progrès accomplis au regard de la sécurité. Le plan d'accessibilité



pluriannuel de la CPSL permet en outre à celle-ci de s'assurer qu'elle se conforme aux exigences de l'Ontario en matière d'accessibilité et qu'elle lève tous les obstacles à l'accessibilité. Le Comité du mieux-être de la CPSL encourage, pour sa part, le personnel de la Commission à adopter des habitudes favorisant le mieux-être et les fait connaître.

PILIER II – ATTEINDRE L'EXCELLENCE EN MATIÈRE DE FONCTIONNEMENT

La CPSL continue d'améliorer son rendement général en délaissant un modèle axé sur les recettes au profit d'un modèle axé sur les marges. Grâce à l'application rigoureuse des concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen), la CPSL examine et adopte des pratiques d'amélioration continue et durable visant à réduire invariablement les coûts, à éliminer le gaspillage, à améliorer la qualité et à accroître la flexibilité dans l'ensemble de ses divisions. Elle met tout en œuvre pour respecter son budget en ayant recours à l'analyse des écarts, à des outils de mesure et à des méthodes de reddition de comptes afin d'améliorer son rendement financier global. De plus, la CPSL cherche sans cesse à lutter contre l'inflation en apportant des améliorations à sa structure des coûts.

PILIER III – ÉLARGIR L'OFFRE DE PRODUITS ET DE SERVICES « PRÉSERVER L'ESSENTIEL, ENRICHIR LA GAMME DE PRODUITS »

La CPSL s'emploie à améliorer la rentabilité de ses principales attractions et à enrichir sa gamme de produits tout en s'assurant que ses ressources concordent avec la demande des consommateurs. Elle continue d'offrir à ses clients actuels et potentiels un vaste éventail de produits et de services concurrentiels et elle se distingue par l'innovation dont elle fait preuve au sein de l'industrie grâce à sa créativité exceptionnelle, à sa polyvalence et à ses capacités ainsi qu'à l'attention qu'elle porte aux activités et aux programmes spéciaux lucratifs. Le réinvestissement des produits d'exploitation dans la croissance et l'amélioration des programmes et de la gamme de produits contribuent à assurer la viabilité de l'organisme et sa viabilité financière. La préservation de ses sites patrimoniaux de base est primordiale et la CPSL s'intéresse à de nouveaux produits et services dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas la dilution de ses produits de base. La CPSL se conforme à la Loi sur le patrimoine de l'Ontario ainsi qu'aux normes et aux lignes directrices connexes se rapportant à l'identification et à la conservation des biens ayant une valeur sur le plan patrimonial.

PILIER IV – CONSERVER ET ACCROÎTRE LA CLIENTÈLE DE BASE

Les activités spéciales, les programmes thématiques offerts pendant les jours de la semaine et le week-end, le « rapport qualité-prix » perçu et l'image de marque renforcée de la CPSL attirent de nouveaux visiteurs et ceux qui y sont de retour, et contribuent à augmenter les ventes de groupe. La CPSL croit en la croissance interne et en la pénétration de plus en plus profonde du marché, et c'est pourquoi elle adapte ses produits et services en conséquence.

PILIER V – CONSTITUER UNE MAIN-D'ŒUVRE TALENTUEUSE ET ENGAGÉE

La CPSL n'a pas son pareil pour attirer, former et maintenir en poste du personnel compétent et flexible qui est appelé à soutenir un organisme dont le rendement est élevé et qui est en constante évolution. Grâce à l'exercice d'un leadership efficace et à la participation des employés, la Commission met en place une culture d'amélioration continue et de responsabilisation personnelle. L'investissement dans la formation continue des employés de la Commission se poursuit, et ce, pour toutes les catégories de perfectionnement professionnel et personnel. La formation semestrielle sur les concepts de gestion sans gaspillage et d'amélioration continue (Lean-Kaizen) et menant à la délivrance d'un certificat continue d'être offerte jusqu'à ce que tous les employés y aient participé.



PERSPECTIVE STRATÉGIQUE

La CPSL s'appliquera à préserver ses produits de base tout en enrichissant son éventail de produits. Elle poursuivra sa croissance en vue de générer des retombées économiques pour la région et à positionner la marque de la CPSL au premier rang du marché. Les éléments clés de la stratégie de la Commission sont les suivants :

PLAN « ALIVE IN FIVE »

- Décentralisation – modèle comportant cinq unités opérationnelles
- Lutte contre l'inflation au moyen de l'amélioration de la structure des coûts et de l'élimination du gaspillage
- Enrichissement du portefeuille d'activités
- Activités soutenues de commercialisation et de sensibilisation à la marque et aux produits

Continuer de se surpasser et de se demander : « Est-ce que le client serait disposé à payer pour ce qui lui est proposé? »

RATIONALISATION DES PRODUITS – MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE VENTE AU DÉTAIL

- Meilleure utilisation possible de l'espace pour la vente au détail

PROGRAMME D'ACCÈS ÉLARGI – MISE EN ŒUVRE INTÉGRALE

- Plaisanciers saisonniers à la marina (min. 25 pi) – adhésion gratuite au terrain de golf
- Programme de recommandation de nouveaux clients à la marina – dix parties de golf gratuites
- Campeurs saisonniers – rabais de 50 pour cent sur les droits de jeu au terrain de golf Upper Canada
- Promotion continue du programme « 2 mondes 1 prix » (Upper Canada Village et Fort Henry) afin de tirer parti du succès de ce dernier

HARMONISATION ORGANISATIONNELLE ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

- Ajustement de l'effectif et des activités aux différents emplacements en fonction de la fréquentation touristique

STRATÉGIE DE PRIX

- Upper Canada Village et Fort Henry – hausse des droits d'entrée à prix courant
- Fort Henry – rajustement des droits d'entrée pour le programme de jour et pour la cérémonie du crépuscule
- Parcs – hausse des droits d'entrée pour la saison due à l'inflation; parité des prix au parc Farran
- Maintien du programme d'accès élargi couronné de succès
- Offre de mesures incitatives à la vente pour vendre davantage de produits
- Influence exercée par le nombre de visiteurs sur toutes les mesures précédentes

RENFORCEMENT DE LA MARQUE

- Intégration verticale de nouvelles activités ou d'activités améliorées qui cadrent avec les marques existantes des attractions principales (par ex., Pumpkinferno à Upper Canada Village, nouvelle image de marque des cérémonies du crépuscule à Fort Henry) afin de faire davantage connaître les produits.
- Achat de publicités susceptibles de rejoindre plus efficacement et directement la population et de renforcer l'impact visuel; privilégier les sites de médias sociaux, incorporer les messages aux marchés affichant une diversité croissante.
- Élaboration des plans de marketing des unités opérationnelles en tenant compte des observations formulées par le personnel – démarche ascendante.
- Troisième année du programme d'accès élargi – bonifier les offres pour les clients, y compris les laissez-passer saisonniers.
- Modification continue des panneaux de signalisation et remplacement de ceux-ci dans les parcs, installation de panneaux « aire de texto » visant à prévenir la distraction au volant en indiquant les emplacements existants où les conducteurs peuvent s'arrêter sur le bord de la route et texter en toute sécurité.
- Enrichissement de l'expérience de la clientèle en lien avec les principales marques : patrimoine, camping, golf, navigation, activités, etc.

Au cours des trois dernières années, la CPSL a mis en œuvre avec succès de nouvelles initiatives et opéré des changements structurels en vue de se doter d'un modèle de gestion durable ayant pour but d'établir des fondations solides pour assurer sa croissance continue. La CPSL continuera de faire fond sur ces fondations du cadre stratégique et prendra des décisions visant à générer des profits afin de préserver ses produits de base et d'enrichir son éventail de produits et ses activités de croissance.



RENDEMENT D'EXPLOITATION DES ATTRACTIONS TOURISTIQUES

ATTRACTION	2015-16	2014-15
Fort Henry (droits d'entrée/location)	101,4	90,5
Upper Canada Village (droits d'entrée/location)	220,2	184,8
Parcs (nuitées/droits d'entrée)	144,1	120,6
Terrain de golf Upper Canada (parties de golf/location)	15,5	17,3
Marina du parc Crysler (longueur amarrée ou entreposée en pieds linéaires)	1 646,7	1 653,9

Remarque : les montants indiqués ci-dessus sont en milliers de dollars.

RÉSULTATS FINANCIERS

EXPLOITATION

En 2015-2016, la CPSL a réalisé des produits d'exploitation se chiffrant à 9,528 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 987 000 \$ par rapport à l'exercice 2014-2015. La Commission a en outre reçu du gouvernement provincial la somme de 7,599 millions de dollars à titre de subvention d'exploitation. Les charges d'exploitation de la CPSL ont atteint 15,443 millions de dollars. Enfin, la Commission a déboursé la somme de 826 000 \$ provenant de sa réserve interne assujettie à des restrictions aux fins de la réalisation de projets de priorité stratégique (par ex., méga-entrepôt à la marina du parc Crysler, Écoparc d'aventure en forêt Skywood, Forteresse givrée, maisonnettes dans les arbres à louer pour la nuit, maisonnettes rustiques, expansion de Pumpkinferno et projets d'automatisation faisant appel aux nouvelles technologies).

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

La CPSL assure la gestion de 7 000 acres de terre qui s'étirent sur plus de 200 km entre Kingston et la limite du Québec. Elle y exploite deux attractions touristiques patrimoniales, treize parcs et terrains de camping, deux promenades, un sentier récréatif de grande distance, un sanctuaire faunique, un terrain de golf, une marina ainsi que des magasins de détail et des boutiques de cadeaux. Aux fins comptables, la valeur des immobilisations amorties de la CPSL, mis à part les terres et les routes, s'élève à 40,9 millions de dollars. La CPSL et le ministère ont mis en place un processus pour assurer l'entretien de ces biens immobilisés considérables. Ils effectuent le suivi de l'âge et de la condition de ces biens au moyen du Système d'information sur la gestion des biens du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, ce qui leur permet d'établir la priorité des projets de réparation des immobilisations. Ainsi, près de 9,1 millions de dollars ont été affectés à des projets de réparation s'inscrivant dans les priorités urgentes du Système d'information sur la gestion des biens et près de 31,6 millions de dollars à d'autres projets de réparation hautement prioritaires.

En 2015-2016, la CPSL a reçu, du ministère, une somme destinée au financement des immobilisations totalisant 4,9 millions de dollars qu'elle a affectée à un certain nombre de projets hautement prioritaires visant à se conformer aux lois et exigences réglementaires, à un certain nombre de projets à haute priorité devenus nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des visiteurs à ses sites récréatifs et patrimoniaux, ainsi qu'à des travaux d'immobilisations indispensables aux activités courantes (modernisation et production de recettes).

Au nombre des projets achevés, il convient de mentionner les suivants : travaux de réparation à la marina en raison des dégâts causés par les tempêtes; entretien structurel à Fort Henry; modernisation des installations sanitaires; réparation des fosses septiques; entretien et réparation des routes; réhabilitation des forêts; réparation des quais; réparation des conduites de drainage; travaux de charpenterie; éclairage de sécurité; réparation de la structure des bâtiments patrimoniaux; travaux de modernisation des systèmes électriques et des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) pour se conformer aux exigences du Code du bâtiment; améliorations à l'aire des services à la clientèle du Centre des découvertes; nouveaux biens d'équipement et nouvelle machinerie; entretien et réparation des bâtiments et de l'équipement; accessibilité accrue; remplacement du matériel de programme; projets touchant l'infrastructure des technologies de l'information.



**Commission des parcs du
Saint-Laurent
États financiers
au March 31, 2016**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Bilan	4
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Commission des parcs du Saint-Laurent,
au ministre du Tourisme, de la Culture et du Sport et au
vérificateur général de l'Ontario

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Téléphone : 613 236-2211
Télécopieur : 613 236-6104
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des parcs du Saint-Laurent, qui comprennent le bilan au March 31, 2016 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La note 2 fait part que les immobilisations, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. De plus, celles acquises avant le 1er avril 2009 avec des fonds du gouvernement provincial ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. À ces égards, les états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'effet de ces dérogations aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers de 2016 et 2015 n'a pas été déterminé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des parcs du Saint-Laurent au March 31, 2016 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C.R.L.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 23 juin 2016

Commission des parcs du Saint-Laurent

Bilan

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

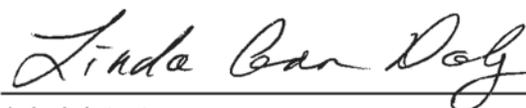
	2016	2015
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	6,628	7,515
Comptes clients et autres créances (note 4)	1,936	3,602
Stocks (note 5)	375	440
Frais payés d'avance	115	198
	<u>9,054</u>	<u>11,755</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	40,899	38,838
Fonds détenus en fidéicommiss	41	41
	<u>49,994</u>	<u>50,634</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitati	1,604	2,842
Apports reportés (note 7)	1,385	2,582
Frais courus	339	278
	<u>3,328</u>	<u>5,702</u>
Long terme		
Subventions reportées - immobilisations (note 8)	36,151	36,150
Dettes à long terme (note 9)	300	300
Indemnités de départ et avantages sociaux futurs (note 10)	959	815
	<u>40,738</u>	<u>42,967</u>
ACTIFS NETS		
Non affectés	3,558	3,558
Affectés à l'interne (note 11)	5,698	4,109
	<u>9,256</u>	<u>7,667</u>
	<u>49,994</u>	<u>50,634</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur



Administrateur

Commission des parcs du Saint-Laurent

Résultats

pour l'exercice terminé le March 31, 2016
(en milliers de dollars)

	2016		2015
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Droits d'entrée	3,648		3,648
Terrains de camping	3,230		3,230
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail (note 12)	802		802
Terrain de golf	422		422
Location de concessions et de sites	389		389
Commandites	321		321
Amarrage et entreposage à la marina	544		544
Revenu de placements	67		67
Divers	105		105
	<u>9,528</u>	<u>-</u>	<u>9,528</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales (note 14)	10,672	19	10,691
Services	2,536	261	2,797
Fournitures et équipements	1,227	25	1,252
Transport et télécommunications	101	3	104
Amortissement des immobilisations corporelles	66	518	584
Divers	15		15
	<u>14,617</u>	<u>826</u>	<u>15,443</u>
Déficit d'opération avant ce qui suit:	<u>(5,089)</u>	<u>(826)</u>	<u>(5,915)</u>
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Fonds du gouvernement provincial			
Opérationnels	7,567	32	7,599
Projets immobiliers (fonds du gouvernement provincial)	4,425		4,425
Revitalisation (fonds du gouvernement provincial)	1,614		1,614
Autres fonds		257	257
	<u>13,606</u>	<u>289</u>	<u>13,895</u>
Projets immobiliers			
Dépenses	(3,166)		(3,166)
Amortissement des immobilisations corporelles	(1,433)		(1,433)
	<u>(4,599)</u>	<u>-</u>	<u>(4,599)</u>
Revitalisation			
Dépenses			
Amortissement des immobilisations corporelles	(1,614)		(1,614)
	<u>(1,614)</u>	<u>-</u>	<u>(1,614)</u>
Autres dépenses		(178)	(178)
Fonds opérationnels du gouvernement provincial	7,393	111	7,504
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>2,304</u>	<u>(715)</u>	<u>1,589</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Évolution des actifs nets

pour l'exercice terminé le March 31, 2016

(en milliers de dollars)

			2016	2015
	Non affectés	Affectés à l'interne (note 10)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3,558	4,109	7,667	5,730
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2,304	(715)	1,589	1,937
Transfert - opérations nettes 2016	(2,304)	2,304	-	-
Solde à la fin	<u>3,558</u>	<u>5,698</u>	<u>9,256</u>	<u>7,667</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le March 31, 2016
(en milliers de dollars)

	2016	2015
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	1,589	1,937
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	3,809	3,476
Amortissement de l'achalandage	(3,283)	(3,035)
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations	(78)	(139)
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	1,666	(2,761)
Stocks	65	51
Frais payés d'avance	83	(141)
Créditeurs	(1,238)	1,918
Apports reportés	(1,197)	(428)
Frais courus	61	(195)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>1,477</u>	<u>683</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations	(5,925)	(3,877)
Cession d'immobilisations	133	197
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(5,792)</u>	<u>(3,680)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dû à la société mère	3,284	3,097
Effets à payer	144	(193)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>3,428</u>	<u>2,904</u>
Diminution nette de l'encaisse	(887)	(93)
Encaisse au début	<u>7,515</u>	<u>7,608</u>
Encaisse à la fin	<u><u>6,628</u></u>	<u><u>7,515</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission des parcs du Saint-Laurent (la "Commission"), une société provinciale sans capital-action et un organisme de la Couronne, est assujettie à une loi ontarienne, la Loi sur la Commission des parcs du Saint-Laurent. La Commission exploite plusieurs parcs, lieux historiques et autres aménagements situés sur des terres de la Couronne dans l'est de l'Ontario, dont Upper Canada Village et Fort Henry, qui visent à offrir aux résidents de la province et à ses visiteurs des services de tourisme et de loisirs.

La Commission est une société qui a été établie sous les lois de l'Ontario et qui est exemptée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149 (1)(d) de la loi d'impôt sur le revenu du Canada.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Commission sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers, la direction de la Commission doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Commission pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

La Commission comptabilise un actif financiers ou un passif financiers dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financiers. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Commission sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements dans des titres cotés qui sont évalués à la juste valeur. De plus, puisque la Commission définit et met en oeuvre une stratégie de gestion des risques ou de placement à des fins de gestion et d'évaluation de la performance des placements en fonction de la juste valeur, ces placements ont été inclus dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur en les désignant à cette fin.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La Commission détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financiers classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Évaluation des stocks

Les stocks sont principalement constitués d'articles de détail et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Amortissements

Les immobilisations, incluant le terrain, acquises avant le 1er avril 1994 sont comptabilisées à une valeur nominale. Les immobilisations qui ont été acquises avec des subventions provinciales avant le 1er avril 2009 ont été passées en charges au lieu d'être capitalisées. Les immobilisations acquises après le 1er avril 2009 avec des subventions provinciales sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent:

	<u>Périodes</u>
Bâtiments et autres structures	20 - 40 ans
Aménagement du terrain	15 ans
Expositions	5 - 15 ans
Machinerie et outillage	5 ans
Matériel roulant	5 - 10 ans
Matériel informatique	3 - 5 ans
Ameublement et équipement de bureau	3 - 5 ans
Structures	5 ans

Les subventions en capital reçues par la Commission sont reportées et amorties au même taux que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Réduction de valeur

Lorsque la Commission constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de vente au détail sont reconnus lorsque les articles ont été vendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de droits d'entrée, de terrains de camping, de golf, de locations de concessions et de site, d'amarrage et entreposage à la marina, et de commandites sont reconnus lorsque les services ont été rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de placements sont reconnus en se fondant sur le nombre de jours que le placement a été détenu au cours de l'exercice, calculé selon la méthode de l'intérêt effectif.

Salaires et avantages sociaux

Les états financiers reflètent les salaires et avantages sociaux alloués par la province de l'Ontario pour les membres de la fonction publique de l'Ontario qui sont impliqués dans les opérations de la Commission.

Indemnités de départ

Les employés titulaires OPS ont droit à une semaine d'indemnité de départ par année de service, jusqu'à un maximum de six mois de dédommagement à la fin de l'emploi, que ce soit pour cause de décès, par retraite ou termination après un an de service continu, ou pour n'importe quel raison après cinq ans de service continu, à l'exception de termination pour cause et d'abandonnement de poste. Les employés non-titulaires comptant plus de cinq saisons de service continu ont droit à ces indemnités seulement en cas de mise à pied par l'employeur. La Commission a comptabilisé les indemnités dues aux employés titulaires. L'obligation éventuelle relative aux employés non titulaires n'est inscrite qu'au moment de la cessation de leur emploi.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

La province offre des avantages sociaux à ses employés de l'OPS qui reçoivent des prestations par l'entremise de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT). L'ajustement de la valeur estimée de l'obligation de la CSPAAT, s'il y a lieu, est inscrit au cours de l'exercice où l'information est mise à la disposition de la Commission par la CSPAAT.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime de retraite

La province offre à ses employés OPS à temps complet des avantages sociaux sous forme de régime de retraite par l'entremise de sa participation à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du Syndicat des employé(e)s de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Les deux plans sont des régimes de retraite multiemployeurs à prestations déterminées. La Commission ne possède pas l'information suffisante pour comptabiliser les plans comme des plans à prestations déterminées, par conséquent elle comptabilise donc les plans comme des plans à contributions déterminées. Les contributions annuelles de la Commission sont passées en charge au cours de l'exercice. Selon la loi sur le régime de retraite des fonctionnaires, toute déficience du fonds de pension doit être payée du fonds consolidé de revenu de la province de l'Ontario, et, par conséquent, aucun effort n'a été fait pour calculer les montants déficitaires (s'il y a lieu) à l'égard de ces plans.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Comptes clients	1,943	3,499
Subventions gouvernementales à recevoir du Ministre des finances		110
	<u>1,943</u>	<u>3,609</u>
Provision pour créances douteuses	7	7
	<u>1,936</u>	<u>3,602</u>

5 - STOCKS

Le montant des stocks comptabilisé au coût est de 375 \$ (440 \$ en 2015). Aucun stock n'est comptabilisé à la valeur nette de réalisation ou à la valeur marchande moins les frais de vente. Les stocks de fins d'exercice sont constitués de:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Magasin de détail	265	310
Pièces d'entretien et de remplacement	110	107
Bois de chauffage	-	23
	<u>375</u>	<u>440</u>

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2016	2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtiments et autres structures	18,786	2,416	16,370	15,814
Aménagement du terrain	12,140	2,045	10,095	10,334
Expositions	7,132	2,796	4,336	4,726
Machinerie et outillage	3,762	1,570	2,192	1,964
Matériel roulant	3,685	2,227	1,458	1,433
Matériel informatique	2,698	1,671	1,027	975
Ameublement et équipement de bureau	1,476	1,307	169	269
Structures	7,246	1,994	5,252	3,005
Construction en cours				318
	56,925	16,026	40,899	38,838

7 - APPORTS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Droits d'entrée et terrains de camping reçus d'avance	1,385	1,283
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	1,299	1,896
Contributions reçues	4,937	5,669
Dépenses encourues	(6,236)	(6,266)
Solde à la fin	-	1,299
	1,385	2,582

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016	2015
	\$	\$
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour projets immobiliers		
Solde au début	11,712	9,863
Acquisition d'immobilisations corporelles	3,226	3,097
Amortissement	(1,433)	(1,248)
Solde à la fin	13,505	11,712
Ministère du Tourisme et de la Culture - contributions pour le projet de revitalisation		
Solde au début	20,512	22,126
Amortissement	(1,614)	(1,614)
Solde à la fin	18,898	20,512

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

8 - SUBVENTIONS REPORTÉES - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Ministère du Tourisme et de la Culture - fonds de stimulation de l'infrastructure

Solde au début	3,827	4,005
Amortissement	<u>(178)</u>	<u>(178)</u>
Solde à la fin	<u>3,649</u>	<u>3,827</u>

Fêtons l'Ontario

Solde au début	99	94
Acquisition d'immobilisations corporelles	58	55
Amortissement	<u>(58)</u>	<u>(50)</u>
Solde à la fin	<u>99</u>	<u>99</u>
	<u>36,151</u>	<u>36,150</u>

9 - DÛ À LA PROVINCE

Le 6 février 2013, la Commission a reçu un financement ponctuel pour appuyer l'initiative de la vente de terrains que la Commission mène actuellement avec Infrastructure Ontario. Ce financement est fourni sur une base sans intérêt, et sur la compréhension qu'il sera remboursé une fois la que la vente sera conclue.

Aucun coût fut engagé au cours de l'exercice (néant \$ en 2015) relativement à l'initiative de la vente de terrains. Pour l'exercice 2014, 41\$ ont été capitalisés comme coûts fonciers reportés qui seront reconnus dans les résultats en contrepartie des produits afférents à la vente.

10 - INDEMNITÉS DE DÉPART ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Indemnités de départ	760	689
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	<u>199</u>	<u>126</u>
	<u>959</u>	<u>815</u>

11 - ACTIFS NETS AFFECTÉS À L'INTERNE

Le conseil des commissaires a affecté une portion des actifs nets à l'achat futur d'immobilisations. Au cours de l'exercice, le conseil des commissaires a approuvé un insuffisance des produits par rapport au charges de 715 \$ de ces fonds affectés à l'interne.

Le conseil des commissaires a approuvé que le résultat d'exploitation de 2016 de 2 304 \$ soit redirigé vers le Fonds affecté à l'interne de la Commission pour des investissements dans des programmes et projets qui contribueront le mieux à la viabilité financière des opérations.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

12 - MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE DES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL

La marge bénéficiaire brute est composée de:

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Ventes au détail	1,609	1,525
Coût des marchandises vendues	<u>807</u>	<u>783</u>
Marge bénéficiaire brute des activités de ventes au détail	<u>802</u>	<u>742</u>

13 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LA PROVINCE DE L'ONTARIO

Dans le cours normal des affaires, le Secrétariat du Conseil de gestion de l'Ontario a défrayé, au nom de la Commission, les charges relatives aux avantages sociaux post-retraite autres que les charges de pension. Ces frais ne sont pas inclus dans les résultats de la Commission et ont eu lieu dans le cours normal des opérations. De plus, les transactions qui suivent sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant établi et accepté par les parties.

Sont inclus dans les comptes clients et autres créances un montant à recevoir de néant \$ (2015 - 110 \$) du ministère des Finances relativement à la charge de salaires. Inclus dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation est un montant à payer de 276 \$ (2015 - 302 \$) au Ministère des Finances relativement à la charge de salaires.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant total de 11 316 \$ (2015 - 10 921 \$) au ministère des Finances pour la charge de salaire.

Les charges de "Services" à l'état des résultats comprennent un montant de 46 \$ (2015 - 44 \$) payé au ministère des Finances pour divers services, incluant de la publicité et l'imprimerie de relevés de paie et un montant de 11 \$ (2015 - 10 \$) payé à la Police provinciale de l'Ontario pour des services de sécurité.

Au cours de l'exercice, la Commission a payé un montant de 230 \$ (2015 - 229 \$) au ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Ce montant est inclus au poste "Fournitures et équipement" à l'état des résultats. De plus, la Commission a payé un montant de 27 \$ (2015 - 27 \$) au ministère des finances pour de l'assurance générale et pour des permis provinciaux.

Au cours de l'exercice, la Commission a reçu des subventions se chiffrant à 13 653 \$ (2015 - 13 380 \$) de la part du ministère du Tourisme et de la Culture, qui sont présentées au poste "Fonds du gouvernement provincial" à l'état des résultats.

14 - RÉGIME DE RETRAITE

Les apports de la Commission à la Caisse de retraite des fonctionnaires et à la Fiducie du régime de retraite du SEFPO pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 ont été de 514 \$ (2015 - 514 \$) et sont inclus dans les salaires et avantages sociaux.

15 - RÉNUMÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La rémunération totale versée aux administrateurs de la Commission a été de 5 \$ (2015 - 4 \$).

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

16 - ENGAGEMENTS

a) La Commission s'est engagée, d'après des contrats de location échéant à diverses dates entre octobre 2016 et février 2020, à verser une somme de 122 \$. Les paiements minimums exigibles pour les quatre prochains exercices s'élèvent à 47 \$ en 2017, 39 \$ en 2018, 27 \$ en 2019, et 9 \$ en 2020.

b) En 1983, la Commission a conclu une entente à long terme avec le ministère des Transports pour l'entretien de l'autoroute des Mille-Îles. Le contrat prévoit des paiements annuels de 150 \$, ajustés pour tenir compte de l'inflation. L'entente peut être résiliée sur demande écrite de la part de la Commission, avec huit mois de préavis. L'engagement de la Commission pour le prochain exercice relativement à cette entente se chiffre à 231 \$.

c) La Commission a conclu une entente à long terme avec Parcs Canada pour des projets d'entretien et des programmes de conservation. Les fonds devront être encourus au cours de la période 2011 à 2017. L'entente prévoit une subvention totale de 2 800\$ avec des versements de 400 \$ par année débutant en 2011, et pour chaque année subséquente, sujet à l'approbation de fonds par l'Assemblée législative de l'Ontario à ces fins et toutes contraintes d'allocation des fonds par le gouvernement de l'Ontario.

17 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION ET RISQUES FINANCIERS

Risques Financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Commission est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Commission au risque de crédit sont principalement les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Commission.

Le risque de crédit relié à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Risque de taux d'intérêt

La Commission est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses actifs et passifs financiers portant intérêt à des taux fixes et variables.

Risque de concentration

La totalité de l'encaisse et des investissements à court terme de la Commission sont détenus par la même institution financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégories

Les actifs financiers de la Commission, totalisant 8 564 \$ (11 117 \$ au 31 mars 2015) ont tous été classés comme des actifs financiers évalués au coût après amortissement, moins toutes réductions pour dépréciation.

Commission des parcs du Saint-Laurent

Notes complémentaires

au March 31, 2016
(en milliers de dollars)

18 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes avec la présentation adoptée lors de l'exercice courant.



Le 23 juin 2016
Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
2505, boul. St-Laurent
Ottawa (Ontario) K1H 1E4

Mesdames,
Messieurs,

La présente lettre d'affirmation vous est fournie dans le cadre de votre audit des états financiers de la Commission des parcs du Saint-Laurent (ci-après l'« organisme ») au 31 mars 2016 et pour l'exercice terminé à cette date, aux fins de l'expression d'une opinion indiquant si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Nous confirmons ce qui suit, à notre connaissance et en toute bonne foi, ayant fait toutes les demandes d'informations que nous avons jugées nécessaires pour être adéquatement informés :

États financiers

- Nous nous sommes acquittés de nos responsabilités, définies dans les conditions de la mission d'audit, quant à la préparation des états financiers conformément aux NCCSP; en particulier, les états financiers donnent une image fidèle conformément aux NCCSP.
- Les hypothèses importantes que nous avons utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur, sont raisonnables.
- Les relations et opérations avec des parties liées ont été correctement comptabilisées et ont été communiquées conformément aux exigences des NCCSP.
- Tous les événements postérieurs à la date des états financiers pour lesquels les NCCSP exigent un ajustement ou la fourniture d'informations ont fait l'objet d'ajustements ou d'informations dans les états financiers.
- L'incidence des anomalies non corrigées, considérées individuellement ou collectivement, est non significative par rapport aux états financiers pris dans leur ensemble. Une liste des anomalies non corrigées est jointe à la lettre d'affirmation.
- Tous les procès (en demande ou en défense) devant tous les tribunaux, quelle que soit leur juridiction, ainsi que tous les litiges, plaintes et réclamations, actuels ou éventuels auxquels l'organisme est ou pourrait être partie, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet de discussions avec les conseillers juridiques externes de l'organisme, venus à notre connaissance et dont les incidences devraient être prises en compte lors de la préparation des états financiers ont été correctement comptabilisés ou communiqués conformément aux NCCSP.
- Tous les passifs, les éventualités et les engagements relatifs aux éléments environnementaux ont été correctement comptabilisés et ont été communiqués conformément aux NCCSP. À notre connaissance, il n'y a pas de passifs environnementaux en lien avec des sites contaminés qui requerraient une divulgation dans les états financiers selon le chapitre SP3260 du Manuel de CPA Canada.

Informations fournies

- Nous vous avons fourni :
 - l'accès à toutes les informations dont nous avons connaissance et qui sont pertinentes pour la préparation des états financiers, notamment les documents comptables, les pièces justificatives et d'autres éléments d'information;
 - les informations additionnelles que vous nous avez demandées aux fins de l'audit;
 - l'accès sans restriction aux personnes au sein de l'organisme auprès desquelles il fallait, selon vous, obtenir des éléments probants.
- Toutes les opérations ont été comptabilisées dans les documents comptables et sont reflétées dans les états financiers. Nous avons approuvé les régularisations que vous nous avez proposées et celles-ci seront enregistrées dans les documents comptables de l'organisme.
- Nous reconnaissons être responsables de la conception, de la mise en place et du maintien du contrôle interne destiné à prévenir et à détecter les fraudes.
- Nous vous avons communiqué les résultats de notre évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives résultant de fraudes.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations sur les fraudes avérées ou suspectées dont nous avons connaissance, qui concernent l'organisme et qui impliquent :
 - la direction;
 - des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne;
 - d'autres personnes, dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers.
- Nous vous avons communiqué toutes les informations relatives aux allégations ou aux soupçons de fraude ayant une incidence sur les états financiers de l'organisme, portées à notre connaissance par des employés, d'anciens employés, des analystes, des autorités de réglementation ou d'autres personnes.
- Nous vous avons communiqué tous les cas effectifs ou potentiels de non-conformité par rapport aux textes de loi et réglementaires dont les conséquences devraient être prises en compte lors de l'établissement des états financiers.
- Nous vous avons communiqué l'identité des parties liées à l'organisme et toutes les relations et opérations avec des parties liées dont nous sommes au courant.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Mr. Al Adibi, Directeur des finances et des ressources humaines



Mr. Darren Dalgleish, Directeur général et chef de la direction générale